

**Réunion du bureau de l'Association des Hautes  
Juridictions de Cassation des Pays ayant en Partage  
l'Usage du Français (Ahjucaf)**

Paris, vendredi 21 octobre 2022

**Mot d'ouverture de monsieur Victor Dassi ADOSSOU,  
Président de la Cour suprême du Bénin,  
Président de l'Ahjucaf**

---

- Monsieur **Christophe SOULARD**, premier président de la Cour de cassation de France, vice-président de l'association,
- Madame **Florence AUBRY-GIRARDIN**, juge au tribunal fédéral suisse, vice-présidente,
- Monsieur **Cheikh Ahmed Tidiane COULIBALY**, premier président de la Cour suprême du Sénégal, vice-président,
- Monsieur **Mohamed ABDENNABOUI**, premier président de la Cour de cassation du Maroc, vice-président,
- Monsieur **Fatoma THERA**, président de la Cour suprême du Mali, vice-président,
- Monsieur **Nicholas KASIRER**, honorable juge à la Cour suprême du Canada, trésorier,
- Monsieur **Jean-Paul JEAN**, secrétaire général,

Je voudrais, à la suite du Premier Président, monsieur Christophe SOULARD, vous souhaiter la chaleureuse bienvenue au siège de la prestigieuse juridiction française de cassation, qui abrite le siège de notre Association, l'AHJUCAF.

Je voudrais aussi vous remercier, chacun et tous, d'avoir fait le déplacement sur Paris en cette fin d'année où nos agendas sont des plus chargés.

Votre venue ici dans la capitale française traduit votre engagement et l'intérêt tout particulier que vous portez à notre creuset commun de coopération juridique et judiciaire, à l'échelle de tout l'espace francophone.

Soyez en remerciés.

Le bureau de notre Association se réunit ce jour pour la première fois, ici à Paris, depuis son élection à l'issue de l'Assemblée générale qui a suivi les travaux du VII<sup>ème</sup> congrès statutaire tenu à Cotonou, les 30 juin et premier juillet 2022.

Qu'il me soit permis, avant de poursuivre mes propos et en premier lieu, de vous réitérer mes remerciements pour la part prise par chacun d'entre vous pour le succès, tant au plan organisationnel qu'intellectuel, de ce congrès. Je voudrais également vous redire ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée et pour l'honneur que vous m'avez ainsi fait, et au-delà de ma modeste personne, à la haute juridiction béninoise de cassation, en m'élisant à la présidence de notre Association, l'Ahjucaf. Je voudrais vous réitérer mon engagement à œuvrer de toute mon énergie, au cours de notre mandat, à amplifier les excellents résultats obtenus par notre creuset sur le plan des échanges entre les hauts magistrats sur différentes problématiques de préoccupations majeures pour nos hautes cours dont la mission dans l'édification de l'État de droit, n'échappe plus à personne.

Mesdames, Messieurs les membres du bureau,

Je voudrais en deuxième lieu, réitérer de vive voix mes félicitations à monsieur Christophe SOULARD, pour sa brillante nomination en qualité de premier président de la Cour de cassation de France. Je puis vous dire, cher président, qu'au sein de l'Ahjucaf, votre réputation d'excellent magistrat vous a précédé et que nous sommes tous très heureux de vous

avoir désormais à nos côtés, en qualité de vice-président, dans notre œuvre commune de développement du réseau des hautes Cours de cassation judiciaire francophones.

Je voudrais enfin remercier monsieur le secrétaire général, Jean-Paul JEAN, pour les dispositions pratiques prises, de concert avec monsieur le premier président de la Cour de cassation de France, pour l'organisation et la tenue dans d'agréables conditions, de la présente réunion de notre bureau dans la ville-lumière qui nous accueille aujourd'hui, Paris.

Qu'il vous souvienne que le vendredi premier juillet 2022 à Cotonou, la première réunion de notre bureau devait se tenir, dans la foulée de l'Assemblée générale. La durée particulièrement longue de cette Assemblée générale nous avait contraint à reporter à ce jour, ladite réunion inaugurale de notre mandat.

La proposition d'ordre du jour que nous détaillera tout à l'heure monsieur le secrétaire général et que nous adopterons est chargée et intéressante, puisque nous aborderons différents sujets, notre regard critique sur les activités de l'année 2022, les perspectives pour l'année 2023, le suivi des recommandations des congrès de Beyrouth 2019 et Cotonou 2022, le programme de lutte contre la corruption ou les principes directeurs du projet « *La Cour suprême judiciaire francophone idéale* », sans oublier la cérémonie de remise du prix de l'Ahjucaf 2022, décerné à deux lauréats, en marge du congrès de Cotonou.

Permettez-moi de rappeler les attentes exprimées par les membres du bureau lors de son élection, et que nous devons par ailleurs prendre en compte dans notre programme d'activités pour les trois (3) années à venir, à savoir :

- **le soutien aux thématiques en rapport avec l'indépendance des juges,**
- **la valorisation et le soutien de la relève des juristes,**
- **les progrès de la coopération sur les questions d'anonymisation, de pseudonymisation et de diffusion des arrêts,**
- **l'élargissement des opérations de dons d'ouvrages de la Cour de cassation de France, notamment à la Cour suprême du Togo,**
- **et l'accès des Cours suprêmes judiciaires africaines à un certain nombre de revues et d'ouvrages de jurisprudence et de doctrine en ligne, par abonnement internet.**

Les tâches à accomplir sont donc nombreuses et les défis à relever, importants, mais à notre portée.

C'est donc convaincu que les objectifs fixés seront atteints que je déclare ouverts ce jour, vendredi 21 octobre 2022, les travaux de la présente réunion du bureau, et nous souhaite à tous, une excellente et fructueuse journée de travail.

Je vous remercie.

**Victor Dassi ADOSSOU**